

GRILLE D'ANALYSE ET DE RÉTROACTION DU PLAN DE LUTTE 2022-2023

MOBILISATION							
	Présence de cet élément				Suite à donner		
	Bien présent			Non présent	Travaux terminés	Mettre à jour	1. À développer 2. À poursuivre chaque année
Mise en place du comité de travail (à chaque année)	4	3	2	I	X		2
Personne désignée pour coordonner les travaux	4	3	2	I	X		2
Prise de position claire de l'équipe-école face à la violence et l'intimidation	4	3	2	I	X		2

ÉLÉMENT I : L'ANALYSE DE LA SITUATION							
	Présence de cet élément				Suite à donner		
	Bien présent			Non présent	Travaux terminés	Mettre à jour	1. À développer 2. À poursuivre chaque année
Portrait des manifestations (violence et intimidation) – à chaque année	4	3	2	I		X	1
Données de sources variées (sondage, bilan, manifestations, boîte à commentaires)	4	3	2	I	X		1-2
Les constats sont nommés (à chaque étape)	4	3	2	I	X		2
Priorités ou objectifs identifiés	4	3	2	I	X		2

ÉLÉMENT 2 : LES MESURES DE PRÉVENTION (RÉFÉRENTIELS)

	Présence de cet élément				Suite à donner		
	Bien présent			Non présent	Travaux terminés	Mettre à jour	1. À développer 2. À poursuivre chaque année
Règles de vie et mesures de sécurité révisées (à chaque année)	4	3	2		X		2
S'assurer que les règles du mode de vie prévoient : <ul style="list-style-type: none"> • Les attitudes et les comportements devant être adoptés en toute circonstance • Les gestes et les échanges proscrits • Les sanctions disciplinaires applicables selon la gravité ou le caractère répétitif de l'acte répréhensible 	4	3	2		X		2
Présentation des modifications des règles de vie (enseignants, intervenants et élèves)	4	3	2		X		2
Plan de surveillance stratégique (zones)	4	3	2		X		2
Plan d'intervention en situation d'urgence (comité)	4	3	2		X		2
Plan d'intervention en situation de crise (comité)	4	3	2		X		2
Cadre de référence sur les mesures contraignantes (formation et protocole à rédiger)	4	3	2		X		2

ÉLÉMENT 2 : LES MESURES DE PRÉVENTION

	Présence de cet élément				Suite à donner		
	Bien présent			Non présent	Travaux terminés	Mettre à jour	1. À développer 2. À poursuivre chaque année
Compréhension des définitions de la violence et de l'intimidation	4	3	2			X	1-2
Développement des compétences personnelles et sociales (empathie, civisme, résolution de conflits, etc.)	4	3	2		X		2
Gestion de classe	4	3	2		X		2
Participation des élèves à la vie scolaire	4	3	2			X	
Accueil des élèves et des adultes	4	3	2		X		2
Aménagement, organisation et animation d'activités de prévention	4	3	2		X		
Les moments de transitions	4	3	2			X	1-2
Aménagement, organisation et animation de la cour d'école	4	3	2		X		

ÉLÉMENT 3 : LES MESURES FAVORISANT LA COLLABORATION DES PARENTS

	Présence de cet élément				Suite à donner		
	Bien présent			Non présent	Travaux terminés	Mettre à jour	1. À développer 2. À poursuivre chaque année
Document explicatif du plan de lutte et position de l'école quant à l'intimidation et la violence (clair et accessible)	4	3	2	1	X		2
Sensibiliser les parents aux différents termes et aux définitions (conflit, violence, intimidation, etc.)	4	3	2	1		X	1-2
Transmission aux parents des règles de vie de l'école	4	3	2	1	X		2
S'assurer de la collaboration des parents pour un milieu sain et sécuritaire pour leur enfant	4	3	2	1			1-2
Feuillets d'information sur l'intimidation et la violence à l'école (plan de lutte)	4	3	2	1	X		2

Modalités variées de communication (L'alizé, courriel, rencontre, appel téléphonique, site Web, etc.)	4	3	2	1	X		2
Répertoire des ressources pour les parents	4	3	2	1		X	2

ÉLÉMENT 4 ET 6 : LES MODALITÉS CONFIDENTIELLES DE DÉCLARATION D'ÉVÉNEMENT

	Présence de cet élément				Suite à donner		
	Bien présent			Non présent	Travaux terminés	Mettre à jour	1. À développer 2. À poursuivre chaque année
Procédure claire de signalement pour les élèves, les parents et tous membres du personnel de l'école (à qui, quand, comment)	4	3	2	1	X		2
La procédure de signalement est connue de tous	4	3	2	1	X		2
La procédure de signalement est visible et accessible	4	3	2	1	X		2
Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté (rôles et responsabilités)	4	3	2	1	X		2
Rapport sommaire au DG (nature et suivi des plaintes) et procédures	4	3	2	1	X		2
Registre des signalements et registre des plaintes	4	3	2	1		X	1
S'assurer que les modalités respectent la confidentialité	4	3	2	1	X		2

ÉLÉMENT 5 : LES ACTIONS MISES EN PLACE

	Présence de cet élément				Suite à donner		
	Bien présent			Non présent	Travaux terminés	Mettre à jour	1. À développer 2. À poursuivre chaque année
Pour l'auteur du geste	4	3	2	1	X		2
Protocole d'évaluation de la récidive	4	3	2	1	X		2
Pour la victime	4	3	2	1	X		2
Pour le témoin	4	3	2	1	X		2
Pour les parents de l'auteur du geste	4	3	2	1	X		2
Pour les parents de la victime	4	3	2	1	X		2
Pour les parents du témoin	4	3	2	1	X		2

ÉLÉMENT 7 : LES MESURES DE SOUTIEN ET D'ENCADREMENT

	Présence de cet élément				Suite à donner		
	Bien présent			Non présent	Travaux terminés	Mettre à jour	1. À développer 2. À poursuivre chaque année
Pour l'auteur du geste	4	3	2	1	X		2
Pour la victime	4	3	2	1	X		2
Pour les parents de l'auteur du geste	4	3	2	1	X		2
Pour les parents de la victime	4	3	2	1	X		2

ÉLÉMENT 8 : LES SANCTIONS

	Présence de cet élément				Suite à donner		
	Bien présent			Non présent	Travaux terminés	Mettre à jour	1. À développer 2. À poursuivre chaque année
Pour l'auteur du geste	4	3	2	1	X		2
Gradation des sanctions (gravité et répétition)	4	3	2	1	X		2
Gradation de gestes réparateurs	4	3	2	1	X		2
Pour le témoin (s'il y a lieu)	4	3	2	1	X		2

ÉLÉMENT 9 : LE SUIVI

	Présence de cet élément				Suite à donner		
	Bien présent			Non présent	Travaux terminés	Mettre à jour	1. À développer 2. À poursuivre chaque année
Pour l'auteur du geste	4	3	2	1	X		2
Pour la victime	4	3	2	1	X		2
Pour les parents de l'auteur du geste	4	3	2	1	X		2
Pour les parents de la victime	4	3	2	1	X		2
L'engagement du directeur	4	3	2	1	X		2

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

	Présence de cet élément				Suite à donner		
	Bien présent			Non présent	Travaux terminés	Mettre à jour	1. À développer 2. À poursuivre chaque année
Présentation du plan de lutte de l'école au conseil d'établissement	4	3	2	1	X		2
Adoption du plan de lutte par le conseil d'établissement	4	3	2	1	X		2

DATE D'ÉVALUATION	12 septembre 2023
NOMS DES ÉVALUATEURS	Direction et comité encadrement
NOM DU DIRECTEUR DE L'ÉCOLE	Nathalie Hébert